

Cette délibération reflète la hiérarchisation des priorités telles qu'évoquées en début de séance. En l'espèce le conseil d'administration avait délibéré sur les projets éligibles au titre d'un versement que la société Louis Vuitton a précédemment fait au fonds de dotation du musée du Louvre et alors destiné à des projets centrés sur l'art contemporain ou le programme dit du Grand Invité. Les nouvelles priorités de l'établissement ont conduits à se rapprocher de l'entreprise pour lui proposer de modifier le type de projets qui pouvaient être financés par l'intermédiaire de sa contribution. L'idée est de substituer aux actuels projets centrés sur l'art contemporain des projets visant l'action internationale du musée du Louvre.

17 membres votants

Article 1 : Les projets liés à l'action internationale du Musée du Louvre sont déclarés éligibles au financement par le fonds de dotation du musée du Louvre par les revenus de la dotation Louis Vuitton Malletier.

Article 2 : Abroge le second paragraphe de la délibération du 23 novembre 2012 qui déclarait les expositions d'art contemporain et la programmation du « grand invité » du musée du Louvre éligibles au financement par le fonds de dotation du musée du Louvre par les revenus de la dotation Louis Vuitton Malletier.

Cette délibération recueille 15voix favorables et 2 absentions.

6

PROTOCOLE RELATIF À LA CRÉATION DU CENTRE DE RÉSERVES DU MUSÉE DU LOUVRE DANS LA RÉGION NORD PAS-DE-CALAIS

Jean-Luc MARTINEZ rappelle que le Louvre a le projet de regrouper ses collections dans un centre de réserves qui serait créé à proximité immédiate du Louvre Lens. Ce projet revêt une grande importance pour l'établissement. Il implique un changement profond du mode de travail des départements de conservation. Jean-Luc MARTINEZ explique qu'il ne néglige pas l'ampleur des modifications, ayant été lui-même, pendant plus de dix ans, conservateur et pendant cinq ans directeur de département.

Ce projet suscite un certain nombre de questions légitimes. Il s'attachera à y répondre en étroite concertation avec les conservations et en lançant un certain nombre de groupes de travail. Cet après-midi, un premier séminaire sera consacré à cette question. Si les difficultés sont réelles, elles ne sont pas insurmontables si toutes les forces sont réunies. Ce projet est indispensable à plusieurs titres. En premier lieu pour accomplir la première des missions du musée. Jean-Luc MARTINEZ mesure la responsabilité qui est la sienne, à savoir protéger et conserver des collections dont l'État a confié la garde à l'établissement. Le fait qu'une grande partie des collections confiées soient entreposées dans des réserves inondables, sous la menace réelle d'une future crue centennale, fait peser une menace intolérable sur ce patrimoine dont la destruction occasionnerait un préjudice inestimable pour le musée et pour l'ensemble des collections françaises. Par ailleurs, l'arbitrage négatif rendu sur le projet étudié pendant de nombreuses années d'externalisation sur la commune de Cergy-Pontoise, mais également les contraintes budgétaires, font qu'il fallait trouver une solution alternative rapide et à moindre coût pour mettre hors d'eau les collections du musée du Louvre. C'est ainsi qu'a été étudiée avec la Région Nord-Pas-de-Calais la possibilité d'implanter les réserves du musée à proximité du Louvre Lens.

Cette implantation, aux yeux des directeurs de départements qui ont été associés dans ce processus de négociation, présente un avantage important pour l'avenir du musée. Cet engagement permettrait de sceller définitivement l'ancrage territorial du musée du Louvre au cœur du bassin minier. En installant ses réserves à proximité du musée de Lens, le Louvre facilite considérablement le fonctionnement de l'établissement frère dans le moyen et le long terme, notamment dans le domaine de l'organisation d'expositions, dans la vie des coulisses et des réserves visitables de ce musée qui n'a pas de collection propre, car le musée du Louvre Lens n'a que pour vocation de présenter les collections du musée du Louvre. Il s'agit donc d'un pas important et décisif à faire dans cette direction. En tant que chef d'établissement, Jean-Luc MARTINEZ souligne qu'il a à cœur de pérenniser cette relation avec le Louvre Lens, au-delà de sa réussite comme il l'a noté en introduction.

Présentation par Hervé BARBARET, administrateur général du Musée du Louvre.

Il s'agit d'implanter le centre des réserves du Louvre à Lens. Le principe retenu à ce stade est celui d'une collaboration étroite avec la région Nord-Pas-de-Calais pour que cette implantation se fasse géographiquement sur le site même qui accueille le Louvre Lens aujourd'hui. Le projet envisagé couvrirait une surface de 23 500 m² pour un coût global d'investissement initial de 60 M€ . Comme cela a été évoqué lors des questions budgétaires, le fonds de dotation ayant la possibilité d'être abondé par des recettes engendrées par le projet du Louvre Abou Dabi, l'idée est qu'à l'échéance 2015, la licence de marque liée au projet du Louvre Abou Dabi puisse financer ensemble l'investissement de la part du Louvre, (un montant équivalent étant apporté par la région Nord-Pas-de-Calais) et que le solde soit affecté au fonds de dotation pour assurer le financement du fonctionnement du centre de réserves.

Le protocole signé par la ministre de la Culture et de la Communication, le président de la région Nord-Pas-de-Calais, le président directeur du Louvre, définit un schéma de travail. Pendant un an des études seront menées pour analyser tous les aspects de faisabilité de ce projet. Ce projet proposé aujourd'hui au vote du conseil d'administration du Louvre, est plus une ratification de ce protocole qu'une approbation, comme mentionné dans la délibération, pour que les équipes du musée, en lien étroit avec les équipes de la région Nord-Pas-de-Calais et avec le service des musées de France et la DRAC Nord-Pas-de-Calais puissent avancer sur tous les éléments de ce chantier, techniques, juridiques et budgétaires.

Vincent DELIEUVIN souhaite indiquer que les conservateurs du musée se sont réunis préalablement à ce conseil d'administration et aimeraient réagir vivement, par sa voix, sur ce sujet des réserves qui constituent pour eux un lieu de travail privilégié et quotidien. Les personnels de régie, de documentation, et les conservateurs sont les principaux acteurs de ces lieux. Pour les membres du conseil qui sont extérieurs à la vie du musée, il souhaite expliquer ce qui se passe dans les réserves, qu'ils n'imaginent sans doute pas aussi foisonnantes qu'elles le sont.

Dans les réserves le récolement des collections y est effectué, en profitant de ces passages réguliers pour vérifier l'état de conservation des œuvres. Toutes les restaurations y sont préparées. Dans les réserves, les œuvres sont étudiées, que ce soit seul ou accompagné de spécialistes du monde entier, qui viennent pour voir les pièces aussi bien en salle, qui sont généralement les plus importantes, mais aussi celles des réserves qui sont très souvent complémentaires. Les réserves sont donc un lieu d'étude des collections que ni les bases de données ni l'étude des photographies ne peuvent remplacer.

C'est aussi un lieu de réflexion, principalement sur la muséographie des collections permanentes. Seule l'étude des objets en salle et dans les réserves situées à proximité permet de concevoir de nouvelles présentations au public. Cela suscite donc des allers et retours d'œuvres entre les salles et les réserves. La proximité des réserves permet également d'assurer facilement et rapidement le remplacement des très nombreux prêts d'œuvres qui sont consentis à d'autres institutions. Le président directeur a rappelé qu'il s'agissait de 2 000 œuvres par an, ce qui est absolument considérable. Chaque œuvre retirée des salles doit être remplacée par une œuvre des réserves autant que possible. C'est ce travail qui assure, comme le souhaite le président, une présentation à la fois scientifique et esthétique des collections permanentes. Les réserves sont donc un lieu d'activités permanentes, ce qui explique que des personnels y travaillent toute la journée pour accueillir les différents acteurs de cette vie, certes obscure, mais essentielle à la vie du musée et à la conservation des collections qui sont confiées au musée.

Bien sûr, il faut être conscient qu'il est impossible de conserver toutes ces œuvres dans les murs du musée en raison des risques graves d'inondation. Depuis des années, on connaît la nécessité et l'urgence d'externaliser la partie des collections du musée qui est en péril.

Pour organiser au mieux cette externalisation sans porter préjudice à la vie foisonnante, mais fragile des réserves, il souhaite avec ses collègues que soit poursuivie la réflexion engagée il y a déjà quelques années, sur toutes les possibilités de redéploiement des réserves dans des espaces du Palais non inondables et qui pourraient parfaitement convenir à plusieurs catégories d'objets. Pour les objets très lourds et encombrants, comme les grands formats bien évidemment, des colonnes, des tapisseries, des tableaux, il est obligatoire de trouver un lieu d'accueil à l'extérieur du palais.

Lorsque le ministère et le musée du Louvre ont lancé leur recherche pour trouver le lieu le plus adapté, le premier critère inscrit dans l'appel à candidatures était celui de la proximité. Les personnels ont suivi avec un grand intérêt ce projet qui a abouti en 2012 au choix de Cergy-Pontoise. Pour autant, tout le monde a compris les raisons pragmatiques de l'abandon de ce projet, exposées par Mme la ministre et par le directeur général des Patrimoines, Vincent BERJOT, qui ici même, le 29 mars 2013, a affirmé sa détermination à trouver une solution alternative, plus réaliste et rapide, qui ne concernerait cette fois que les réserves du Louvre. Le précédent projet était bien plus vaste, car il s'agissait des collections de plusieurs institutions, le centre envisagé ayant d'ailleurs d'autres fonctions que celle de simple réserve. Cela nécessitait bien évidemment beaucoup plus d'espace et de moyens.

Aujourd'hui, la solution proposée à travers le présent protocole, qui a déjà été évoquée dès le mois de juillet, sans que les principaux utilisateurs aient été associés à la réflexion, vise à installer les réserves à Lens. Ce projet, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, suscite de très fortes angoisses de la part des conservateurs du Louvre. Des angoisses profondes parce que ce projet ne respecte pas le premier critère, le critère essentiel, fondamental, vital pour des réserves, à savoir la proximité.

Pourquoi la proximité ? D'abord pour la conservation des œuvres. En ayant les œuvres à proximité, elles sont préservées de transports longs et foncièrement risqués entre la réserve extérieure et le musée, le laboratoire et l'atelier de restauration. En ayant les œuvres à proximité, on peut régulièrement contrôler leur état de conservation, notamment des plus fragiles, celles qui sont bien connues et examinées régulièrement. La proximité permet aussi d'assurer la meilleure présentation des collections permanentes et d'organiser rapidement et facilement le remplacement des œuvres prêtées à l'extérieur. La proximité, enfin, permet que les réserves demeurent des lieux de vie scientifique, d'accueil des chercheurs, des lieux de passage régulier de tous les personnels de conservation, des lieux d'échange et de discussion entre tous ces acteurs qui travaillent aujourd'hui dans le palais du Louvre.

De nos jours, l'organisation du travail se doit d'être performante et efficace. Elle doit s'adapter à la diminution du nombre de personnels qui oblige non seulement à une plus grande polyvalence des agents, mais aussi à une plus grande présence dans le palais. La proximité permettra de continuer à aller en réserves extérieures pour contrôler et étudier les collections. La proximité permettra de mener à bien toutes les autres missions. La perte de temps durant les trajets, la mobilisation régulière des agents sont des inconvénients qu'on ne peut aujourd'hui négliger. De fait, M. le président, les acteurs principaux des réserves ne peuvent que vous alerter sur ce risque grave de placer une bonne partie des réserves du Louvre à plus de 200 km de ceux qui les préservent. Il est ici question de l'avenir des réserves, mais plus profondément de la bonne conservation des collections nationales et de la vie scientifique du musée du Louvre.

C'est la raison pour laquelle il ne pourra que voter contre ce protocole, dans l'espoir que soient poursuivies néanmoins les deux voies évoquées, c'est-à-dire le redéploiement d'espaces de réserves au sein du musée et une nouvelle consultation publique pour trouver un lieu plus proche du palais du Louvre.

Jean-Luc MARTINEZ, comme il l'a annoncé en réunissant les agents, se dit prêt à entendre les représentants du personnel. Il reste une année pour travailler à la meilleure faisabilité de ce projet. Il rappelle que ce projet d'externalisation des réserves est lié à la réflexion qu'il souhaite engager sur l'état des salles de présentation des collections permanentes. Il a été souligné à juste titre l'équilibre à trouver entre collections conservées dans les salles et collections conservées en réserve. Il n'est pas hostile au fait de créer des réserves tampons à l'intérieur du musée du Louvre, au fait de revoir l'accrochage pour le densifier en créant des salles d'études. Il comprend bien ces demandes. Mais il ne peut pas laisser dire que les personnels n'ont pas été consultés, notamment les chefs de départements, qui ont une responsabilité pleine et entière de la gestion des collections, avant celle des conservateurs. Ce sont eux qui ont été associés à ce processus ; ils l'ont été par son prédécesseur Henri Loyrette, comme par lui-même. Il demande à tous de travailler à cette faisabilité pendant l'année en cours, pour que ce soit gagnant-gagnant.

Il se permet d'apporter une précision au conseil d'administration, parce qu'on pourrait croire que l'on passe d'une situation idéale à une situation dégradée. Il rappelle, ayant été conservateur pendant quinze ans dans ce musée, que pour travailler sur la collection dont il avait la responsabilité, il lui a fallu aller à Compiègne, où une partie de la collection des sculptures grecques et romaines était conservée depuis les années 60, aller à La Plaine Saint-Denis où d'autres œuvres étaient entassées, aller à Châlons en Champagne où il ne pouvait pas accéder aux œuvres en raison de conditions de stockage. Il ne faudrait pas croire que l'on puisse passer d'une vie idéale où les collections seraient complètement consultables à une vie dégradée où elles seraient consultables, certes, mais à plus de 200 km d'ici. Il pense arriver à convaincre les personnels qu'il s'agit d'une véritable amélioration. Il reconnaît que c'est une véritable transformation de la vie des conservations du musée, mais elle est nécessaire. En tout cas, sa responsabilité pleine et entière est aujourd'hui de trouver une solution pour sauver les collections.

Des groupes de travail vont être mis en place et tout le monde pourra exprimer et formuler des observations et proposer des solutions.

Pierre ZINENBERG estime que depuis 2002 tout le monde est au courant du risque de crue centennale. Il ne sait pas si la crue attendra, mais dans le cas où elle n'attendrait pas, cela pose un vrai problème. Si les réserves sont inondées, ce serait gravissime. La Seine est très haute, tout comme les nappes phréatiques. D'où l'inquiétude de savoir si, même cette année, des mesures d'urgence sont prises. Cela semble préoccupant. Les projets très ambitieux, comme Cergy-Pontoise, ont été abandonnés, alors qu'il y avait déjà eu des années de réflexion. Il lui semble incroyable que sur de tels sujets, il n'a pas été possible de décider depuis 2002.

Jean-Luc MARTINEZ souligne que beaucoup a été fait depuis 2002. Un certain nombre de chantiers de collection a permis de conditionner les œuvres dans les espaces qui ne seraient pas soumis à la crue. L'établissement a mobilisé beaucoup de moyens. Un plan a été établi et un certain nombre d'exercices d'évacuation ont eu lieu pour l'ensemble des conservations concernées. Cet exercice sera renouvelé. La conclusion des études menée depuis 2002 montre qu'en 72 h avant la crue, il sera impossible d'évacuer l'ensemble des collections menacées. Il a fallu ces années de travaux et d'études et ces exercices d'évacuation pour en être convaincu.

On ne peut donc dire que rien n'a été fait puisque c'est grâce à ces expériences que les limites et le périmètre de ce projet peuvent être cernés.

Alexandra KARDIANOU-MICHEL signale le départ de trois membres du conseil d'administration et s'inquiète des conséquences de ces départs sur le vote. Elle remarque que le conseil est censé valider une décision déjà prise au niveau politique entre l'État, la région et le ministère, et n'a en l'espèce qu'un rôle d'enregistrement. Elle ne veut pas mettre de côté la nécessité incontestable d'abriter les collections et ne remet pas en cause la nécessaire conservation préventive. Elle partage l'analyse des conservateurs sur l'importance du travail quotidien dans les réserves. Les conservateurs ne sont pas les seuls concernés, mais aussi les restaurateurs, les photographes, les ateliers qui travaillent avec les départements et d'autres équipes.

Elle voudrait faire deux observations. Il est nécessaire d'entamer une réflexion suivie d'actions, le plus dur étant d'engager les actions avec un nouveau mode de fonctionnement qui bouleverse des décennies de pratique.

Une réflexion de tous les départements et des autres services qui travaillent dans les réserves est nécessaire. Il faut reconsidérer le temps de travail, la manière de travailler et déterminer de quelle façon être efficace en changeant ces méthodes et ces pratiques qui existent depuis la création du musée.

Sa deuxième remarque concerne les moyens. Qui travaillera dans ces espaces et avec quels moyens ? Elle tire la sonnette d'alarme pour que l'on trouve les moyens en emplois statutaires. Hors délocalisation, il ne faut penser externaliser la gestion des réserves, ce qui peut être très attirant. A moyen et long terme, cela pourrait poser beaucoup de problèmes.

Jean-Luc MARTINEZ tient à rassurer Mme KARDIANOU-MICHEL sur le sujet d'une éventuelle externalisation de la gestion du bâtiment. Il rappelle qu'elle sera invitée, comme tous les autres membres du personnel concernés à s'exprimer dans le cadre de la concertation qu'il va engager.

Vincent BERJOT rappelle que le précédent président-directeur, lors de son dernier conseil d'administration, avait vivement interpellé les tutelles sur ce sujet et, comme il l'avait alors indiqué, l'ampleur qu'avait prise le projet expliquait vraisemblablement le fait qu'il n'avancait pas. En l'espèce, le fait de restreindre le projet aux seules réserves du musée du Louvre a permis de relancer le processus de recherche d'un espace de réserves. Il est évident que la création de réserves hors du Palais nécessitera de prendre en compte ses conséquences sur l'organisation du travail des personnes qui ont à accéder aux réserves. De fait, le président directeur a indiqué qu'un travail serait entrepris sur les conséquences en termes d'organisation pour les équipes de disposer de réserves situées à Lens. L'intérêt de cette localisation pour le musée est de n'avoir que deux sites à gérer. La proximité avec le Louvre Lens est aussi un élément fédérateur important. Enfin, les transports entre Paris et Lens sont maintenant plus simples qu'ils ne pouvaient l'être auparavant.

14 membres votants

Le conseil d'administration approuve le protocole relatif à la création du centre de réserves du Musée du Louvre dans la Région Nord Pas de Calais.

Cette délibération recueille 8 voix favorables, 5 voix contre et 1 abstention.

Vincent BERJOT suggère de commencer un peu plus tôt les conseils d'administration. Beaucoup d'administrateurs ont des engagements à 13 h et sont obligés de partir vers 12 h 30. Si le conseil se tenait plus tôt, cela éviterait les risques au regard du maintien du quorum.

Jean-Luc MARTINEZ reconnaît que ce conseil d'administration a un ordre du jour particulièrement chargé. Il remercie M. BERJOT de sa présence.

7

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE NATIONAL DU LOUVRE ET DES
TUILERIES (MANIFESTATION RELATIVE A L'ART DU JARDIN)**

Présentation par Hervé BARBARET, administrateur général du Musée du Louvre.

Cette année, il n'a pas été possible de mettre en concurrence l'organisateur de la manifestation « Jardins, Jardin », car en 2013, année Le Nôtre, le musée a préféré que cet organisateur se consacre aux questions de fond impliquées par cette année exceptionnelle plutôt qu'au travail nécessaire pour répondre à un appel d'offres. Il convient toutefois de rappeler que la doctrine du musée du Louvre est de soumettre la passation des occupations temporaires du domaine public, lorsqu'une redevance est prévue, à une mise en concurrence préalable alors qu'il n'en a pas l'obligation juridique pour ce type de contrats. L'établissement y tient pour des raisons d'équité et d'accès de chacun aux contrats publics. Il est demandé au conseil d'administration par exception à ce principe d'admettre une prolongation d'une année de la convention d'occupation temporaire « Jardins, Jardin ».

13 membres votants

Conformément aux dispositions de l'article 17-8° du décret portant création de l'Etablissement Public du Musée du Louvre, le conseil d'administration approuve l'attribution de l'autorisation d'occupation du domaine public à l'association « Jardins, Jardin » pour l'organisation de la manifestation relative à l'art du jardin pour l'année 2014.

Cette délibération recueille 11 voix favorables et 2 abstentions.